



## COMMUNIQUE RELATIF AUX TRANSPORTS

Dans le cadre des mesures de confinement à respecter et suite à l'observation de l'évolution de la fréquentation suite aux plans de transports adaptés mis en place par la Région les lundi 16 mars puis jeudi 19 Mars, je vous informe que la Région prend les mesures graduées suivantes :

- **A compter du lundi 30 mars 2020** et pour une durée non connue, suppression des lignes suivantes :
  - . Ligne 2537 Surgères – Matha
  - . Ligne 3011 Siecq – Saintes
  - . Ligne 3015 Saint – Aigulin – Montguyon – Saintes
  - . Ligne 3016 Lorignac – Saintes.
  
- **A compter du mercredi 1er avril 2020**, les lignes régulières suivantes en service réduit depuis le 19 mars dernier seront assurées en TAD (sur réservation) :
  - . Ligne 1 Courçon - LR;
  - . lignes 2 A/2B Marans - LR;
  - . lignes 4A/4B Surgères - LR;
  - . ligne 7 Saint Pierre d'Oléron - LR;
  - . Ligne 8 Saintes – Marennes ;
  - . ligne 9 Rochefort – Royan ;
  - . ligne 11 Rochefort – Saint Jean d'Angély ;
  - . ligne 12 Royan – Saintes ;
  - . ligne 13 Rochefort – Saintes.
  
- **Les lignes 3 et 6 E sont maintenues avec leur niveau de desserte mis en place depuis le jeudi 16 mars sans réservation.**
  
- **La liaison maritime Fouras – Ile d'Aix est maintenue suivant le niveau de desserte réduit établi depuis cette dernière semaine.**